

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT D'UN

CHALET

sis à **PLATEAU-D'HAUTEVILLE (AIN),**

25 CHEMIN DE LA FONTAINE D'ORCET - HAUTEVILLE-LOMPNES

SUR LA MISE À PRIX DE 23 400€

(vingt trois mille quatre cents euros) outre charges

ADJUDICATION LE MARDI 31 JANVIER 2023 à 14 heures
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de BOURG-EN-BRESSE (Ain),
Saisies immobilières, au Palais de Justice de ladite ville, 32 avenue Alsace Lorraine

Cette vente est poursuivie à la requête de la **société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT**, SA à conseil d'Administration au capital de 124.821.566,00€, dont le siège est à PARIS 8^{ème} arrondissement (75008), 26/28 rue de Madrid, identifiée au SIREN sous le numéro 379 502 644 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, venant aux droits de la **SA CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHONE ALPES AUVERGNE** (anciennement **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE SUD RHONE ALPES AUVERGNE**) suite à une fusion absorption en date du 1^{er} juin 2015, prise en la personne de ses représentants légaux en exercice et domiciliés en cette qualité audit siège, créancier poursuivant ayant pour avocat la **SELARL L.ROBERT ET ASSOCIES**,

DÉSIGNATION DES BIENS À VENDRE

Biens sis sur la commune de PLATEAU-D'HAUTEVILLE (01110), dans un ensemble immobilier en copropriété **25 chemin de la Fontaine d'Orcet - Hauteville-Lompnes**, cadastré sous les références **section A numéro 868, lieudit « L'Orcet » pour 16a 85ca :**

LOT NUMERO UN (1)

Un chalet d'une superficie loi Carrez de 45,06 m² outre 13,45 m² de surface autre, constituant le bâtiment A, comprenant au rez-de-chaussée une grande pièce (30,37 m²) à usage de salon, espace cuisine et salle à manger, et à l'étage deux chambres (3,85 m² Loi Carrez+ 4,26 m² surface autre et

3,5 m² Loi Carrez+ 3,9 m² surface autre) et une salle de bain-wc, outre un balcon

Outre la jouissance privative d'un jardin,

Et les cinq cents/millièmes (500/1000^{èmes}) de la propriété du sol et des parties communes générales. EDD du 30 mars 2007 (publié au SPF de NANTUA, le 16 mai 2007, volume 2007 P 11°4214).

Double vitrage, convecteurs électriques et tout à l'égout.

Les biens sont occupés par une personne tierce, hébergée à titre gratuit, avec la présence de nombreux chats.

Une visite des lieux sera effectuée par Maître Frédéric PUIG, Commissaire de Justice à NANTUA (01), le mardi 10 janvier 2023 de 15 heures à 17 heures.

On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat du Barreau de l'Ain et à condition d'avoir procédé à la **consignation obligatoire d'une somme égale à 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3 000€**, par un chèque de banque établi à l'ordre de la CARPA RHÔNE-ALPES, constituée séquestre à cette occasion. Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution de BOURG-EN-BRESSE, où il est déposé (RG N°16/69) ou au cabinet de l'avocat poursuivant ou sur le site internet : <https://www.avocatsconseil-bourg.fr>

Fait et rédigé à Bourg-en-Bresse le 29 novembre 2022

Pour extrait, **Maître Luc ROBERT, Avocat associé de la SELARL L.ROBERT et Associés**